



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 19 février 2024

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	14
VOTANTS	19
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
13 février 2023	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
23 FEV. 2024	
Codification : 1.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 23 FEV. 2024 et publication du 23 FEV. 2024	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-neuf** février, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le treize février deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

**Absents avec excuse (pouvoir) :**

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE  
André ALEX donne pouvoir à Marcel DUMAS  
Didier DUPIN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK  
Patricia PERRET donne pouvoir à Sylvie RENARD  
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Roseline TRAMBOUZE

**OBJET : 2024-007 : Convention de partenariat – Villages de caractère Loire Nord**

Monsieur le Maire rappelle que Les communes d'Ambierle, Le Crozet, Charlieu, Perreux, Saint-Haon-Le-Châtel et Saint-Jean-Saint-Maurice-Sur-Loire sont labellisées Village de Caractère en Loire.

Dans le cadre d'un appel à projet du département incitant à créer des animations dans les villages de caractère, elles s'associent pour proposer une action commune dont l'objectif est de renforcer leur attractivité touristique et culturelle auprès de la population locale et des visiteurs. Cette action permet de tisser des liens entre les communes et de faire rayonner le réseau des Villages de Caractère du département.

Un projet proposé est la création d'un « jeu de cartes des sept familles » reprenant les personnages importants qui ont marqué l'histoire, la culture et l'économie des six communes du Nord du département.

Autour de ce jeu, diverses actions de promotion seront mises en place : des expositions, des animations entre villages, des visites guidées autour de ces

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240219-2024-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024  
Publication : 23/02/2024

personnages....

Après plusieurs réunions de travail pour construire le projet, compte-tenu des dépenses à engager et pour répondre aux attentes des instances du département dont le soutien financier est indispensable, il est convenu qu'une des communes porte la demande de subvention du projet pour l'ensemble des six villages de caractère Loire Nord.

La commune de PERREUX, par la voix de son maire Jean-Yves BOIRE a accepté de porter le projet commun, les cinq autres communes ont validé le principe du partenariat.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de partenariat Villages de caractère Loire Nord avec les communes d'Ambierle, Le Crozet, Charlieu, Saint-Haon-Le-Châtel, Saint-Jean-Saint-Maurice-Sur-Loire et Perreux qui sont labellisées Village de Caractère en Loire.

L'objet de cette convention est de préciser les modalités de partenariat entre la commune de Perreux et les cinq autres communes dans le cadre du projet « Jeu des sept familles Villages de Caractère ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de partenariat Village de caractère Loire Nord avec les communes d'Ambierle, Le Crozet, Charlieu, Saint-Haon-Le-Châtel, Saint-Jean-Saint-Maurice-Sur-Loire et Perreux qui sont labellisées Village de Caractère en Loire.
- **De dire** que la commune de Perreux est porteuse de ce projet commun.
- **D'autoriser** Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

A PERREUX, le 22 février 2024

Le secrétaire de séance

Roseline TRAMBOUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240219-2024-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024  
Publication : 23/02/2024